



RÉUNION DU 18 MARS 2022

Ce premier CHSCT de l'année s'est déroulé en « présentiel ».

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

En décembre 2021, l'inflation en France a atteint 2,8% sur 1 an. Les salariés du secteur public, comme ceux du secteur privé, les retraités, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

En tant qu'agents des Finances, la reconnaissance de notre engagement passe par l'augmentation de nos salaires : il faut absolument revaloriser le point d'indice.

Son gel de plus de dix ans a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérables, l'absence de reconnaissance de nos qualifications et le rabougrissement de nos carrières. D'autres mesures - telles que l'attribution d'un nombre de points uniforme à toutes et à tous - doivent être envisagées.

De plus, le nouveau régime indemnitaire au mérite (RIFSEEP) doit être définitivement abandonné. La part de l'indemnitaire ayant un caractère de complément salarial doit être intégrée dans notre traitement, sans effet négatif sur la revalorisation indiciaire. Les autres indemnités doivent être revalorisées.

Des négociations doivent être ouvertes sur notre régime indemnitaire, qui doit être revalorisé de manière pérenne.

Nous avons été utiles à la population et à la société en général avant et pendant la crise sanitaire ; nous le sommes encore aujourd'hui ! Que le gouvernement reste sourd à nos revendications, ne serait-ce qu'en matière de rémunération est devenu insupportable !

La spéculation boursière se porte à merveille, les dividendes versés aux actionnaires sont mirobolants, les écarts entre les plus riches et la majorité de la population continuent à se creuser... Pour financer nos augmentations, il s'agit simplement d'avoir la volonté politique d'aller chercher l'argent là où il est !

Concernant le maintien des restructurations en pleine pandémie, la CGT Finances le dénonce. Il se fait sans aucune préparation au plan organisationnel et matériel.

La note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail met l'accent sur un certain nombre de points essentiels.

Tout d'abord, cette note rappelle l'importance du dialogue social dans le plan de prévention des risques. La participation des agents dans l'organisation du travail doit faire partie intégrante de la prévention. Les nouveaux services issus de la 1er vague du NRP au 01/01/2021 témoignent de cette situation. L'impréparation, les défauts de pilotage et la surcharge massive de travail pour les agents nous laisse déjà entrevoir toutes les conséquences de cette réforme à marche forcée. Nous constatons déjà des arrêts de travail liés au NRP, à la surcharge de travail et au manque d'effectifs.

Vous assumez de poursuivre des regroupements importants d'agents en pleine pandémie mondiale.

Vous rajoutez ainsi du risque sur du risque et du stress sur du stress.

La CGT Finances est très étonnée par cette position dogmatique. Le bon sens aurait à minima réclamé un moratoire sur le NRP.

Les nouvelles formes d'organisation du travail, le télétravail, le travail à distance impliquent de nouvelles méthodes de travail. Celles-ci ne peuvent pas se limiter à un simple flicage des agents par les chefs de service.

Ces agents ont besoin de pilotage, d'un support technique et organisationnel.

D'autre part, la note ministérielle affirme à propos des RPS « que tous les leviers d'amélioration sont d'ordres organisationnels ». Pour la CGT il s'agit d'une affirmation relevant d'une basse propagande managériale. En effet, toutes les réorganisations ne parviennent pas à masquer les manques d'effectifs et de moyens. Le premier levier de prévention des risques est un recrutement massif d'agents titulaires et statutaires. La fin du dogme des suppressions d'emplois et de services est depuis longtemps un impératif.

Le terme de « projet » utilisé à chaque paragraphe de cette même note pour camoufler le terme de « démantèlement du réseau » relève du marketing managérial de bas niveau.

Par ailleurs, la mise en place élargie du télétravail pose un certain nombre de questions.

En l'occurrence, quid de l'accident de travail à domicile et de la question des assurances habitations ? La CGT vous demande des éclaircissements sur ces points précis.

Pour finir avec ce point, le télétravail a un coût notamment en termes de fluides. Dans le privé, un accord national interprofessionnel met en place une indemnisation des salariés télétravailleurs pour prendre en compte cette réalité. Les fonctionnaires sont défavorisés en la matière. La CGT demande que le régime indemnitaire soit réévalué pour tenir compte de cette situation.

En définitive, les questions de prévention et de conditions de travail vont devoir réellement prendre en compte le phénomène du télétravail et du travail à distance.

Nous ne sommes pas dupes, derrière le télétravail se cache aussi les velléités de l'administration de réduire sa facture immobilière et d'accélérer la mobilité fonctionnelle des agents. Nous savons qu'après la masse salariale, la politique immobilière est le 2ème poste d'économie fléché par les gouvernements successifs. Nous attirons votre attention

sur le fait qu'aucun agent de la DGFIP n'est un homme orchestre, il est illusoire de considérer qu'un agent peut faire tous les métiers de la DGFIP. Pire encore, cette politique accentue les risques, le mal être et les troubles psychosociaux.

Regardons la réalité en face, le COVID 19 rajoute du sel sur les plaies d'une DGFIP déjà meurtrie par une politique de casse sociale et de destruction du service public largement entamée en mars 2020.

Aujourd'hui plus que jamais une autre voie est nécessaire. »

En réponse à ces propos liminaires, la Présidente a précisé que des points étaient régulièrement fait sur la mise en œuvre du NRP. Sur le télétravail, le groupe de travail mis en place en 2021 a été mis en sommeil du fait de la pandémie mais une nouvelle réunion va se tenir très prochainement.

Quant au pouvoir d'achat, inquiétude majeure de la majorité des agents, elle considère que le CHSCT n'est pas le lieu pour parler de ce sujet ...

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour particulièrement chargé

I - Approbation des procès-verbaux des 8 avril 2021, 17 juin 2021 et 21 octobre 2021

Ces 3 procès-verbaux ont été validés à l'unanimité par les organisations syndicales CGT Finances, Solidaires Finances et FO Finances.

II - Point d'actualité sur la crise sanitaire

Depuis le début de la pandémie, 129 agents ont été touchés dans notre département dont 60 % lors de la dernière vague (il y a eu 78 cas depuis décembre 2021). Une dizaine de nouveaux cas a été détectée depuis la fin des vacances de février.

Le Docteur Martinot, absent au CHSCT de ce jour, a attiré l'attention de la DDFIP sur les levées des mesures de prévention annoncées par le Gouvernement et appelle à la vigilance.

La CGT Finances souligne que les agents sont majoritairement vaccinés, que les gestes barrières ont été respectés et que malgré cela, la dernière vague concentre à elle seule 60 % des cas.

La CGT Finances rappelle qu'à 3 semaines de la campagne IR, il n'y a plus d'obligation du port du masque et de respect des jauges.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) précise qu'il est primordial d'aérer régulièrement les locaux, quant aux jauges, en fonction de la configuration des locaux, les chefs de service peuvent les mettre en place. La Présidente a confirmé que cette consigne serait donnée aux chefs de service et que les mesures appliquées lors de la campagne de 2021 pourraient être réactivées cette année.

La CGT Finances a été interpellée par des collègues, testés positifs à la COVID, et pour lesquels le Docteur Martinot a mis une forme de pression pour les obliger à se mettre en télétravail, contraignant de fait certains à venir sur le lieu de travail pour récupérer leur ordinateur portable.

Il est dommage que le médecin soit absent aujourd'hui.

III- Point d'étape sur le PAP 2021-2022 et calendrier DUERP/PAP 2022-2023

Monsieur BARBERET a rappelé que la procédure 2022 n'a pas pu être lancée et que, de fait, le Programme Annuel de Prévention (PAP) est sur 2 années.

Suite à la pandémie, les risques biologiques et infectieux ont fait leur apparition dans le PAP. Le CHSCT a rapidement réagi à cette situation totalement inédite avec le financement des Plexiglass, des distributeurs de gel hydroalcoolique, etc.

Les agents ont été équipés d'ordinateurs portables et fortement incités à faire du télétravail. Des formations de management dans le cadre du télétravail destinées aux chefs de service sont également en cours.

Des actions de formation concernant les risques psychosociaux (RPS) dans le cadre du télétravail sont également en cours.

Des films de protection ont été posés sur les fenêtres de la trésorerie de Migennes côté rue du Quatre Septembre, financés sur le budget de la DDFIP.

Les travaux de sécurités incendie ont été réalisés au SGC de Chablis.

Les chefs de service vont réunir les agents avant la fin du mois d'avril pour réfléchir sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) avec d'éventuelles modifications. Des groupes de travail DDFIP/Organisations syndicales seront ensuite mis en place pour mise à jour du DUERP et du PAP avec validation lors du CHSCT de rentrée.

IV - Plan de formation 2022

La formation n'a pas été possible durant les deux dernières années et il est impératif de la remettre en place.

La formation « habilitation électrique » va de nouveau être proposée, de même que la formation « sauveteur secouriste du travail » et « maintien et actualisation des compétences sauveteur secouriste du travail ».

Enfin, une nouvelle formation sur la sécurité incendie mêlant à la fois des exercices en extérieur et dans une salle en réalité virtuelle a été validée par l'ensemble des organisations syndicales. L'objectif de cette formation est de permettre aux agents d'avoir de meilleures connaissances en matière de sécurité incendie.

Avec le développement du télétravail, il va falloir augmenter le nombre d'agents formés aux différents risques afin qu'il y ait toujours quelqu'un présent sur site en cas de problème.

Des devis vont être demandés pour des formations, spécifiques fonction publique : du stress au burn out, gestion des conflits et faire face aux incivilités.

V - Point d'avancement des dossiers immobiliers

- **CFP SENS**

Suite à l'interpellation d'une organisation syndicale dénonçant la non présentation des plans, Monsieur Augier a précisé que ces derniers n'étaient pas encore faits. Il se déplacera prochainement sur le site et rappelle qu'aucune information n'est cachée aux agents. Les plans seront présentés dès que possible.

Il faut distinguer deux tranches de travaux ; le rez-de-chaussée pour lequel les travaux sont réduits et sans obligation de plan de prévention formel. Ces travaux sont quasiment terminés et n'impacteront pas la campagne IR.

La seconde tranche concerne le réaménagement du site et une fois encore il ne doit pas y avoir d'inquiétude des agents, tout sera fait et communiqué, il faut laisser le temps à la concertation.

Pour la CGT Finances, l'inquiétude va bien au-delà du simple cas des travaux, les agents concernés par la dernière vague du NRP ne savent toujours pas ce qu'ils feront ni où ils seront au 1^{er} janvier 2023.

- **SAPF JOIGNY**

La mise en place du SAPF est fixée au 1^{er} septembre 2022. A ce jour, l'administration n'a pas de plan à proposer, l'étude est en cours. En attendant, le SAPF sera provisoirement hébergé dans les locaux du CFP de Joigny Quai du 1^{er} Dragons.

La CGT Finances et une autre OS ont signalé le très mauvais fonctionnement de la porte du CFP de Joigny, très lourde à manœuvrer et à se fermer. La DDFIP va de nouveau faire un courrier à la mairie, propriétaire des locaux.

VI - Fiches de signalement

5 fiches ont été faites dont deux de fin 2021. A la demande des agents concernés, 4 courriers ont été adressés aux contribuables.

VII - Fiches d'accident

2 accidents de travail ont été signalés fin 2021 dont un avec arrêt de travail.

VIII - Fiches navettes

Aucune fiche navette n'a été transmise.

IX - Budget 2021

Le budget 2021 était de 52 640 € avec une réserve de 6 % soit un budget disponible de 49 482 €.

Les différentes actions engagées ont permis une bonne utilisation de ce budget avec un solde de 48,37 € imputable à la non livraison par UGAP d'une souris ergonomique.

X - Note d'orientation

Elle fixe la politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail avec 7 grands axes :

- 1) Prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail, en particulier le télétravail ;
- 2) Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation ;
- 3) Rester vigilant dans le contexte sanitaire ;
- 4) Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi ;
- 5) Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- 6) Consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail ;
- 7) Utiliser les crédits des CHSCT pour contribuer à la culture de prévention.

XI - Budget 2022

Le budget attribué pour notre département est de 52 152 € avec une réserve de 6 % soit un disponible de 49 023 €.

5 actions sont d'ores et déjà engagées pour une somme de 11 873,19 € :

- ✓ 3 fauteuils ergonomiques ;
- ✓ 5 souris ergonomiques ;
- ✓ stores pour le CFP rue du Pont à Auxerre ;
- ✓ stores pour le CFP rue des Moreaux à Auxerre ;
- ✓ 5 fauteuils en réserve pour éviter une attente trop longue des agents demandeurs

XIII- Exercices incendie 2021

Les exercices incendie se sont déroulés entre le 8 et le 10 décembre 2021.

Si globalement ils se sont bien passés, la CGT Finances a souhaité quelques éclaircissements sur plusieurs points :

- CFP Moreaux : Personne ne sait ouvrir le rideau de fer côté rue des Moreaux. Cette situation est totalement anormale d'autant que les heures d'ouverture au public sont réduites et, de fait, le rideau souvent baissé ;
- Plusieurs sites : les portes coupe-feu restent ouvertes (télescopage avec la crise sanitaire et la demande de laisser les portes ouvertes) ;
- Plusieurs sites : les issues de secours sont encombrées.

Les consignes ont été rappelées lors des exercices d'évacuation, cependant les formations permettront une meilleure connaissance des agents en matière de sécurité.

XIV - Questions diverses

Des problèmes récurrents d'ascenseurs sur le CFP Moreaux ont été relevés avec la difficulté que cela peut poser à certains de nos collègues. Lorsque les 2 ascenseurs sont en panne, il ne faut pas hésiter, temporairement à installer les collègues ayant des difficultés à monter les escaliers, dans des bureaux au rez de chaussée.

Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND - Pascal DUPUIS

Emilie BONNET - Caroline GERMAIN

Bulletin d'adhésion

Syndicat national CGT Finances Publiques

NOM :

Prénom :

Date de naissance : . . / . . /

Catégorie : **Grade :** **Échelon :**

Filière fiscale Filière publique :

Adresse administrative :

.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (p

.....
.....

Tél. :

..

Mel :

.

Date : . . / . . / **Signature :**

